



## CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION Bourse Jeunes Nazairiens Solidaires 16 - 30 ans

### 1. Cadre général

---

- La bourse de mobilité à l'international Jeunes Nazairiens Solidaires de la Ville de Saint-Nazaire représente une aide complémentaire aux autres supports financiers déjà existants
- Cette bourse concerne aussi bien les projets collectifs (d'associations de jeunes ou pas) qu'individuels
- Cette aide doit s'inscrire dans un dispositif plus large d'accompagnement au montage de projet, tant sur la méthodologie que sur les autres ressources éventuelles, en lien avec des services et structures la Mission Politiques éducatives et Jeunesse de la Ville de Saint-Nazaire, la Fédération des Maisons de Quartier (FMQ) et pour les demandes spécifiques au Cameroun l'association Amitié Saint-Nazaire – Kribi ; cette liste n'est pas exhaustive et d'autres structures pourraient s'y ajouter.

### 2. Critères d'éligibilité des candidats

---

#### 2.1. Général

- Pour les projets individuels : tous les jeunes résidant à Saint-Nazaire, quelle que soit leur situation (lycéens, étudiants, apprentis, salariés, demandeurs d'emploi ou autre)
- Pour les projets collectifs : tous les jeunes résidant à Saint-Nazaire et les étudiants y poursuivant leurs études.
- Le dossier administratif de demande d'attribution de bourse doit au préalable avoir été présenté à l'une des structures jeunesse référentes de la Ville de Saint-Nazaire : la Mission Politiques éducatives et Jeunesse de la Ville de Saint-Nazaire, les maisons de quartiers et pour les demandes concernant le Cameroun l'association Amitié Saint-Nazaire – Kribi
- Les projets de mobilité à caractère solidaire doivent être à l'initiative des jeunes et non des établissements ou organismes

#### 2.2. Age

- 16 ans – 30 ans
- Pour les projets collectifs, en cas de groupe de jeunes mineurs, ils doivent être représentés et encadrés par une personne majeure.

### 3. Critères d'éligibilité des projets

---

#### 3.1. Localisation géographique du projet

- Tout pays d'Europe et du monde (hors pays exclus par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour problème de sécurité)
- Les personnes postulant devraient se faire connaître auprès des institutions (Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Ambassades, Consulats) avant de partir

#### 3.2. Restitution

- Le projet doit s'inscrire dans un cadre de solidarité ou de coopération internationale et avoir des bénéficiaires et un impact pour le pays du séjour (lien avec les populations, projet d'aide concret) et pour Saint-Nazaire (temps fort citoyen pour restitution)
- Restitution dans l'année qui suit le retour du bénéficiaire et sous la forme souhaitée et la plus adaptée (expo, photos, vidéo, témoignage, communication numérique, radio des jeunes, carnet de voyage etc...)
- Selon la forme de restitution retenue, des espaces pourront également être mis à disposition au sein de structures nazairiennes telles que les maisons de quartiers, l'OMJ, Agora, la mairie etc...

#### 3.3. Durée

- Le projet devra avoir une durée comprise entre 1 semaine et 6 mois



### 3.4. Typologie du projet

- Tout projet de mobilité internationale, hormis les activités sportives de haut niveau et les stages d'études obligatoires n'intégrant pas de projet de solidarité et de coopération internationale. Les projets reconduits ne pourront pas être soutenus tous les ans.

### 4. Critères de financement

---

- Montant maximum de 1000 euros pour les projets individuels et de 1500 euros pour les projets collectifs, dans la limite de trois projets collectifs distincts/an
- Un minimum de ressources propres ou cofinancement devra figurer au budget
- La bourse pourra être fléchée sur une dépense particulière (transport, activités du projet ...) hors achat de matériel

### 5. Modalités d'inscription

---

- Dossier de demande de bourse à déposer auprès de l'Unité Relations Publiques et Internationales avant la réalisation du projet et **10 jours avant la date de la commission qui se réunit tous les deux mois, les 1ers jeudis de mois**
- Tout dossier parvenu incomplet ou après le délai accordé ne pourra pas être étudié

Contact : Mariama ALOU Chargée du suivi des relations internationales Service Relations Publiques et Internationales Hôtel de Ville, Place Blancho, CS 40416, 44606 Saint-Nazaire Cedex Tél : 02.44.73.44.33 aloum@mairie-saintnazaire.fr
--

### 6. Modalités d'attribution

---

- Tout dossier parvenu incomplet ou après le délai accordé ne sera pas étudié
- La commission ne réétudiera pas un dossier sur lequel elle a déjà statué
- Le candidat présentera son projet en commission sans la présence de la structure accompagnatrice. Il aura le choix du support de sa présentation (intervention orale, diaporama, usage de son ordinateur portable...)
- La décision sera communiquée oralement dans les jours qui suivent la commission et officiellement par écrit après délibération du conseil municipal
- Dans certains cas, la commission pourra différer sa décision définitive dans l'attente d'informations complémentaires relatives au projet

### 7. Contacts

---

- Structures d'accompagnement au montage de projet (liste non exhaustive) :
  - **Mission Politiques Jeunesse de la Ville de Saint-Nazaire**, Mairie, place Blancho, BP 416, 44606 Saint-Nazaire Cedex - Tél : 02 44 73 42 17
  - **Fédération des Maisons de Quartiers**, 24 rue d'Anjou, 44 600 St-Nazaire – Tél : 02 40 22 78 70
  - **Pour les demandes concernant le Cameroun, Association Amitié Saint-Nazaire Kribi, M. Lustière** [bernard-lustiere@club-internet.fr](mailto:bernard-lustiere@club-internet.fr)
- Contact pour l'envoi des dossiers et tout autre renseignement sur la bourse
  - Mariama Alou, chargée du suivi des relations internationales  
Service Relations Publiques et Internationales  
Hôtel de Ville, place Blancho, CS 40416, 44606 Saint-Nazaire Cedex  
Tél : 02.44.73.44.33 Courriel : [aloum@mairie-saintnazaire.fr](mailto:aloum@mairie-saintnazaire.fr)